

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 09 mai 2011 portant création du Diplôme Universitaire GERONTO-PSYCHIATRIE A DISTANCE modifié par les arrêtés du 04 juillet 2016, du 08 juillet 2021, du 04 juillet 2023 et du 02 juillet 2024,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire GERONTO-PSYCHIATRIE A DISTANCE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Joël BELMIN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur LAFUENTE Carmelo (MCU-PH)

Docteur PARIEL Sylvie (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé



Sorbonne Université

Bruno RIOU